



RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA

Commission des investissements régionaux (Colnv)

CHARGÉE D'ETUDIER LE

PR 27-2023 DISREN Demande de crédit de CHF 113'763.- pour la troisième phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte

Bruno Dard

Le 25 août 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La Commission des investissements régionaux chargée d'étudier le Préavis 27-2023 cité en titre s'est réunie le 22 août. Étaient présents.es Mme Corinne Besson, MM. Frédéric Guilloud, Antoine Nicolas et Claude Farine, rapporteur. M. Vadim Rochat était excusé. M. Bruno Dard, membre du Comité de direction en charge de la politique de l'environnement et M. Boris Mury, secrétaire général, ont présenté le dossier et ont répondu à nos questions, nous les en remercions.

La demande de crédit qui est soumise au Conseil par le biais du DISREN porte sur le soutien de CHF 113'763 au Réseau agroécologique ECO Terre Sainte pour la 3^e phase de développement de sa démarche qui durera huit ans (2021-29). Les réseaux agroécologiques sont des associations d'agriculteurs, reconnues par la Confédération, qui se préoccupent de la biodiversité sur leurs terres (sur des parcelles en jachère) de manière à la maintenir et à la promouvoir. Il s'agit de veiller à ce que le tissu végétal (plantes, fleurs) et la faune locale (insectes, oiseaux) retrouvent leur place et puissent se redéployer dans la région. Cette importante mission confiée aux agriculteurs est devenue centrale.

Le Réseau ECO Terre Sainte a été un des premiers, avec le Réseau Frontière, à prendre conscience de la perte de la biodiversité (espèces menacées de disparition ou disparues), à s'organiser pour coordonner des mesures de façon à tenter de rééquilibrer le milieu naturel. Travail de très longue haleine, de sensibilisation, qui se déploie dans le cadre du soutien de la Confédération par le biais de l'Ordonnance fédérale sur les paiements directs (OPD) et du canton, et avec l'aide des communes.

Une dizaine d'années plus tard, ECO Terre Sainte regroupe 35 membres (32 exploitants) et elle a rempli avec succès les exigences posées par les objectifs fixés par l'OPD pour les deux premières phases de mise en œuvre. Les huit communes de Terre Sainte soutiennent le réseau, la Région est entrée dans le jeu en 2013, certaines organisations proches de la

nature ont également apporté leur soutien. Il s'agit donc maintenant de financer la 3^e phase de cette démarche.

Aspect financier

Pour y parvenir, un travail de concertation dans le cadre du projet du réseau agroécologique a été nécessaire entre agriculteurs, communes territoriales et la Région. Rappelons les quelques éléments qui guident l'intervention du DISREN dans ce domaine :

1. Les agriculteurs sont au cœur de la dynamique du projet. Mais ce sont les « communes territoriales » de Terre Sainte, sur lesquelles se déploie le réseau agroécologique, qui en sont les « porteurs ». Il s'agit de Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Commugny, Bogy-Bossey, Founex, Mies, Tannay, Coppet.
2. Le financement ? Il provient de trois sources différentes : les fonds tiers que les tenants de ce projet sont capables de rassembler (cotisation des agriculteurs, subvention du canton, soutien d'associations qui défendent la nature), l'apport des communes territoriales, enfin celui de la Région.
3. Parmi les communes qui forment le cercle porteur, six d'entre elles, membres du DISREN - Chavannes-de-Bois, Chavannes-de-Bogis, Coppet, Founex, Mies - constituent le cercle **porteur A**. Elles doivent apporter au minimum une contribution de 8 CHF/habitant.
4. Bogy-Bossey et Commugny, qui font aussi partie du réseau agroécologique, mais pas de la Région ni du DISREN, forment le cercle **porteur B** et doivent, elles, financer le projet selon un ratio minimum de 1,5 fois l'apport du cercle porteur A, soit 12CHF/hab.
5. Les autres communes de la Région de Nyon, membres du DISREN, forment le **Cercle solidaire**. En ce qui concerne cette partie du financement, il a fallu trouver une règle d'équité dans le soutien qui soit applicable aux 4 réseaux agroécologiques actuellement actifs, et qui soit supportable par les petites communes (0,9% maximum de l'impôt communal). Après analyse de ce qui a été fait dans le passé, la participation retenue pour le cercle solidaire a été arrêtée à 1,5CHF/habitant, quel que soit le projet ou le réseau.

Ajoutons quelques précisions : la Région ne finance que les investissements et ne prend pas en charge le fonctionnement. La démarche sur 8 ans fait l'objet d'une convention et également d'un suivi. Et ce n'est pas la Région qui « fait » la banque : lors du déroulement d'un projet, le cercle porteur A doit désigner une commune « boursière ».

Conclusion

La commission estime qu'il y a lieu de soutenir pour la phase 3 (8 années supplémentaires) l'action de promotion de la biodiversité mise en place par le réseau agroécologique ECO Terre Sainte. Cette association d'agriculteurs a démontré qu'elle s'est engagée jusqu'ici avec dynamisme et succès dans cette voie, dépassant les objectifs fixés par la Confédération. Par ailleurs, dans ce projet, les critères adoptés pour l'application du DISREN dans le domaine des réseaux agroécologiques sont respectés. La commission invite donc le Conseil intercommunal à voter le crédit demandé pour participer à ce financement

Elle demande par ailleurs au Comité de direction de rappeler brièvement dans l'avenir, pour chaque nouveau préavis, comment s'applique le mécanisme DISREN dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 27-2023-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 113'763

ouï le rapport de la Commission ad hoc

ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accorder le crédit de CHF 113'763 en faveur du réseau agroécologique ECO Terre-Sainte

d'imputer le montant total de CHF 113'763 sur le fonds DISREN II

d'accepter la participation solidaire à hauteur de 42,7% de la part régionale.

Nyon, le 1^{er} septembre 2023

La Commission :
Frédéric Guilloud
Antoine Nicolas
Vadim Rochat
Claude Farine, rapporteur